

Commission permanente

du 11/05/2001

II-Convention-Contrat-Marché

5-Barrage d'ARZAL : Construction d'un atelier-garages : lot n° 14 mobilier :Avenant n° 1

Par un marché en date du 20 décembre 1999, l'équipement en mobilier des atelier-garages du barrage d'ARZAL a été confié à l'entreprise COB de VANNES, pour le lot n° 14.

Il apparaît nécessaire de compléter cet équipement mobilier de 4 caissons pour l'atelier et d'un plateau en tôle, et aussi de supprimer le rayonnage polyvalent prévu au marché.

Il est donc proposé un avenant n° 1 d'un montant de 8.964 F H.T, représentant une augmentation de 9,12 % du marché initial, fixé à 98.212 F H.T.

La Commission des Marchés, réunie le 25 avril 2001, a émis un avis favorable sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- De passer avec l'entreprise COB de VANNES un tel avenant n° 1.
- D'autoriser le Président à signer cet avenant.

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT
Pour le Président
Le Vice-Président